

AVIS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 5-2024

AVIS est, par les présentes, donné aux contribuables de la Ville de La Pocatière par le soussigné, Bastien Gaudet, greffier de la Ville de La Pocatière, de ce qui suit :

1. Lors de la séance extraordinaire du 14 mai 2024, le conseil municipal a adopté le premier projet de **règlement numéro 5-2024, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Rd7 l'usage 6541 – Garderie pour enfants publiques ou privées et prématernelle.**
2. Conformément aux dispositions de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation sera tenue lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **lundi 3 juin 2024, à 20 h**, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière.
3. L'objet de cette assemblée est de consulter les contribuables sur la disposition du projet de règlement numéro 5-2024, soit la modification du règlement de zonage numéro 21-90 afin d'autoriser dans la zone Rd7 l'usage 6541 – Garderie pour enfants publiques ou privées et prématernelle.
4. La zone visée par cette modification au règlement de zonage est la zone résidentielle Rd7. Sommairement, cette zone est contenue entre la 9^e rue boulevard Desrochers au nord-est, la 4^e avenue Painchaud au sud-est, la 7^e rue Sirois au sud-ouest, et l'avenue du Plateau au nord-ouest.
5. Lors de l'assemblée publique de consultation, le président d'assemblée expliquera l'objet du projet de règlement numéro 5-2024 et le conseil entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
6. Le projet de règlement numéro 5-2024 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. L'illustration de la zone concernée et le projet de règlement numéro 5-2024 sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, ainsi que sur le site Internet de la Ville par l'hyperlien joint au présent avis.

Donné à La Pocatière, le 16 mai 2024.

Bastien Gaudet
Greffier